

A.Y.I CONSULTING
SASU
Au capital de 500 EUROS
Siège social : 154 RUE DE PARIS
94220 CHARENTON LE PONT
R.C.S. CRETEIL 905 395 828

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU TRENTE ET UN MAI DEUX MILLE VINGT CINQ

L'an deux mille vingt cinq
Le trente et un mai à dix heures,

Les associés de la société A.Y.I CONSULTING, SASU au capital de 500 euros, divisé en 50 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation du président.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Elghez Yoan	Président Associé	50 actions
TOTAL		50 actions

L'assemblée est présidée par Monsieur Elghez Yoan président associé.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à disposition des associés les documents suivants :

- L'inventaire, les bilans, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2024
- Le projet des résolutions soumises à l'assemblée,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

En fait, tous les documents, qui conformément à la loi, doivent être tenus à la disposition des associés ou adressés à ceux-ci s'ils en font la demande.

Monsieur le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes dudit exercice,
- Affectation des résultats,
- Quitus de la gérance,

27

- Approbation, s'il y a lieu, des opérations pouvant tomber sous le coup de l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Questions diverses.

Monsieur le président fait le point sur la situation économique, financière et commerciale de la société.

Puis, il offre la parole aux associés qui auraient des observations à formuler.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises successivement aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant eu connaissance de l'inventaire, du bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2024, et après entendu les explications échangées en cours de séance, approuve purement et simplement les comptes et le bilan qui lui sont présentés, se soldant par un bénéfice de l'exercice de 153 492 euros, ainsi que toutes les opérations qui y sont traduites où en découlent.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de 153 492 euros de la façon suivante :

- « Associés comptes courants » : 153 492 euros

Après cette affectation, le compte report à nouveau sera de 0 euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il n'y a pas eu de distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

67

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve à Monsieur Elghez Yoan président de la société, pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu les explications échangées en cours de séance, approuve en tant que de besoin, les opérations tombant sous le coup de l'article L.223-19 du Code de Commerce, intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, à l'exception des associés directement intéressés qui n'ont pas pris part au vote

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts, et autres qu'il appartiendra

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente ainsi que par tous les associés présents ou les mandataires, après lecture.

	SIGNATURE
ELGHEZ YOAN (Président) (Associé)	

Désignation de l'entreprise A.Y.I CONSULTINGNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 154 RUE DE PARIS 94220 CHARENTON-LE-PONTSIRET

9	0	5	3	9	5	8	2	8	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

				Exercice N clos le			
				31/12/2024			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012			
	{ Fonds commercial *						
	{ Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	4 600	030	565		
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
Total I (5)		044	4 600	048	565		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *		068	15 000	070	15 000
			{ Autres * (3)		072	141 073	074
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	12 167	086	12 167	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	168 241	098	168 241	
	Total général (I + II)		110	172 841	112	565	
PASSIF				Exercice N 1 NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			500		
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126			50		
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131		132		
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136			153 492	
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
Total I		142			154 042		
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		767		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	17 467	172	17 467	
	Comptes courants d'associés		173				
	Autres dettes		175				
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176			18 234	
Total général (I + II + III)		180			172 276		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	138 475	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A.Y.I CONSULTINGNéant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

x

Exercice N clos le
31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	209 604
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	209 604
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	36 518
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	1 128
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	565
	Dotations aux provisions (dont amortissement du fonds de commerce)				255	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	1
	Total des charges d'exploitation (II)					264
I – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	171 393
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) : 347, (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) : 348)		300	17 901	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	153 492
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	153 492	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SID)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	17 901
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44, sixies)	986	ZFU-TE (44, octies A)	987	342	
			JEI (44, sixies A)	989		
	ZRD (44, terdecies)	127	ZRR (44, quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (art. 44 quindécies A)	181		
	ZFANG 44, quaterdecies	345	Investissements et souscriptions (autre mer)	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexquies)	992	Zone de développement prioritaire (44, quaterdecies)	993		
	Grâce due au report en arrière du déficit			346	350	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)		655	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)		643	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)		648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies F)	641	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies E)		990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352	171 393
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables * (dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370	171 393

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SID

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2025

A.Y.I CONSULTING

Extension

[illegible]